



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 avril 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 14 avril 2011

Publié le 22 avril 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel FORQUET
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Michel JULIEN	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Gérard DUPIRE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. François-André ALLAERT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Yves BERTELOOT	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LAURENT	
M. Dominique GRIMPRET	M. Roland PONSAA	
M. Didier MARTIN		

Membres absents :

M. Franck MELOTTE	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Philippe BELLEVILLE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Norbert CHEVIGNY	M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. François REBSAMEN
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Nelly METGE
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Alain MARCHAND pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Modification de l'attribution de compensation pour 2011 - Article 57 de la Loi SRU**

L'article 55 de la loi SRU prévoit qu'il est effectué un prélèvement sur les ressources fiscales des communes dans lesquelles le nombre total de logements locatifs sociaux représente moins de 20% des résidences principales. Ce prélèvement fait l'objet d'un reversement par l'Etat à l'EPCI auquel appartient la commune concernée.

Au regard de ces dispositions, le montant du prélèvement visé à l'article L 302-7 du code de la construction et de l'habitation pour l'année 2011 concerne les communes de Marsannay-la-Côte pour un montant de 10 752,31 € euros et de Saint-Apollinaire pour un montant de 47 067,20 €.

L'article 57 de la loi SRU dispose que lorsqu'une commune fait l'objet d'un prélèvement au titre de l'article 55 et qu'elle est membre d'un EPCI à Taxe Professionnelle Unique, l'attribution de compensation est majorée d'une partie du prélèvement de la commune. En ce qui concerne les modalités de calcul de cette majoration, l'article 57 prévoit que l'attribution de compensation de la commune est majorée d'une fraction de la contribution de la commune, égale à la part du potentiel fiscal de la taxe professionnelle dans le potentiel fiscal de la commune.

Pour l'année 2011 :

- **pour la commune de Marsannay-la-Côte** : (calcul établi à partir de la fiche DGF 2010):

<i>Potentiel fiscal 4 taxes</i>	<i>Potentiel fiscal 3 taxes (hors TP)</i>	<i>Potentiel fiscal TP</i>	<i>% du PF TP/ PF de la commune</i>
5 093 479	2 944 113	2 149 366	42,20 %

Montant du prélèvement (arrêté préfectoral du 21/02/2011) = 10 752,31 €

Soit une majoration de 4 537,30 €

- **pour la commune de Saint-Apollinaire** : (calcul établi à partir de la fiche DGF 2010) :

<i>Potentiel fiscal 4 taxes</i>	<i>Potentiel fiscal 3 taxes (hors TP)</i>	<i>Potentiel fiscal TP</i>	<i>% du PF TP/ PF de la commune</i>
8 014 227	3 185 028	4 829 199	60,26 %

Montant du prélèvement (arrêté préfectoral du 21/02/2011) = 47 067,20 €

Soit une majoration de 28 361,67 €

Les montant annuels des Attributions de compensation versées à ces deux communes seraient en conséquence modifiés conformément au tableau ci-dessous, et les versements mensuels seraient ajustés à compter de mois de mai 2011 :

<i>Commune</i>	<i>Attribution de compensation prévue (délibération du 16/12/2010)</i>	<i>Régularisation de la majoration</i>	<i>Nouvelle Attribution de compensation</i>
Marsannay-la-Côte	1 139 064	4 537,30	1 143 601,30
Saint-Apollinaire	1 937 686	28 361,67	1 966 047,67

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de modifier** l'attribution de compensation pour 2011 comme suit :

<i>Commune</i>	<i>Attribution de compensation prévue (délibération du 16/12/2010)</i>	<i>Régularisation de la majoration</i>	<i>Nouvelle Attribution de compensation</i>
Marsannay-la-Côte	1 139 064	4 537,30	1 143 601,30
Saint-Apollinaire	1 937 686	28 361,67	1 966 047,67

- **d'ajuster** les versements mensuels aux communes concernées à compter du mois de mai 2011.